



**Agence fédérale  
pour la Sécurité  
de la Chaîne alimentaire**

DG Politique de contrôle  
Relations internationales

CA-Botanique  
Food Safety Center  
Bd du Jardin botanique, 55  
1000 Bruxelles  
Tél. +32 2 211 82 11

S4.pccb@afsca.be  
www.afsca.be

NE 0267.387.230

Correspondant :

Téléphone :

E-mail :

Votre lettre du

Vos références

Nos références

1681750

Annexe

Date

08/04/2021

Objet :

**Newsflash 2021/17** - Produits d'origine animale pour la consommation humaine

## KOWEIT

Les autorités du Koweït ont décrété un embargo sur les exportations de produits issus de la volaille (viande et produits à base de viande, œufs et ovoproduits) qui n'ont pas subi un **traitement thermique de 70°C minimum**.

Cette exigence supplémentaire peut être attestée au moyen du certificat supplémentaire concernant l'influenza aviaire **EX.VTP.AA.20.01** disponible avec son recueil d'instruction sur le [site de l'AFSCA](#).

Attention : le Koweït exige un traitement thermique qui peut s'avérer plus restrictif que ceux préconisés par l'OIE pour le type de produit concerné.

- L'opérateur doit en tenir compte lorsqu'il planifie une exportation de ses produits vers cette destination.
- L'agent certificateur doit vérifier qu'une température de 70°C est bien atteinte durant le traitement thermique et mentionnée au point 1 du certificat.

Dr. Jean-François Heymans (Sé)  
Directeur-général